



au service de l'Afrique
serving Africa



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



DEPARTEMENT COMMUNICATION

TERMES DE REFERENCE

**SELECTION D'UNE AGENCE/SOCIETE DE PRODUCTION
AUDIOVISUELLE POUR LA REALISATION DE VIDEOS
SUR LES ECOSYSTEMES EN AFRIQUE**

[AC/OSS/COMM_3Vidéos2D/06042022-6]

Financement AFD (COPAR)

Avril 2022

ARTICLE 1 - CONTEXTE GENERAL

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)¹ est une organisation à caractère international et à vocation africaine, créée en 1992 et établie à Tunis (Tunisie) depuis 2000. L'OSS compte actuellement, 33 Etats² et 13 organisations membres (internationales, sous-régionales et non gouvernementales).

L'OSS constitue un instrument scientifique et technique, ayant principalement pour mission d'appuyer ses pays membres africains dans la gestion intégrée et concertée de leurs ressources naturelles avec une attention particulière accordée aux questions relatives à l'eau et à la terre dans un contexte de changement climatique particulièrement défavorable. Son principe d'action est d'œuvrer aux côtés des États et organisations membres et de jouer un rôle d'initiateur et de facilitateur de partenariats sur les thématiques sus-évoquées.

Les activités de l'OSS sont financées par les contributions volontaires des pays membres et par les projets et les programmes pour la plupart multinationaux.

Le partenariat entre l'AFD et l'OSS, dans le cadre de la convention COPAR (Comité des Partenariats) prévoit un ensemble d'activités visant à améliorer la connaissance des écosystèmes en Afrique et à proposer des démarches en vue de leur préservation. C'est ainsi que l'OSS prévoit de développer et diffuser des outils de partage de connaissances et de plaider autour de ces thématiques, parmi lesquels des vidéos sur les écosystèmes africains.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA PRESTATION

Dans le cadre de son partenariat avec l'AFD, le Secrétariat Exécutif de l'OSS (SE/OSS) se propose d'engager une agence de production audiovisuelle en vue de produire 3 vidéos d'animation (2D) :

- Une vidéo principale d'une durée approximative de 3' qui sera projetée à l'occasion d'ateliers et de rencontres internationales ;
- Une vidéo d'une durée approximative de 1'30'', déclinée de la première et destinée à la diffusion sur les plateformes digitales ;
- Une bande annonce de 30'' destinée à promouvoir la parution du livre documentaire sur les écosystèmes africains.

A partir de la matière fournie par l'OSS, le prestataire produira des vidéos d'animation, concises et compréhensibles par un large public, qui exposent l'état des écosystèmes en Afrique et les solutions possibles en vue de leur restauration et leur préservation.

¹ <http://www.oss-online.org/>

² Les 33 Etats comprennent 26 pays africains et 7 pays non Africains. La Centrafrique est le dernier pays à rejoindre l'organisation en décembre 2020

- **Pays africains** : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad et Tunisie
- **Pays non africains** : Allemagne, Belgique, Canada, France, Italie, Luxembourg et Suisse

ARTICLE 3 - TACHES ASSIGNEES AU PRESTATAIRE

Les produits attendus sont :

- Une vidéo d'animation 2D d'une durée approximative de 3' ;
- Une vidéo d'animation 2D d'une durée approximative de 1'30 ;
- Une bande annonce de 30'' (2D).

La conception et la réalisation de chacune des vidéos suivront les étapes suivantes :

- Réunion de cadrage de la mission ;
- Proposition d'un retro-planning ;
- Elaboration du scénario ;
- Elaboration du séquencier ;
- Proposition du style graphique ;
- Création de storyboard pour visualiser les différentes scènes ;
- Rédaction du texte de la voix off ;
- Traduction et validation des textes ;
- Sélection d'une voix-off et enregistrement des textes après validation de la voix ;
- Animation 2D des storyboards ;
- Intégration de bandes son adaptées et libres de droit ;
- Mixage voix off, bande son et animation ;
- Habillage et générique ;
- Livraison des vidéos.

Pendant la durée de réalisation de la mission, l'agence travaillera en étroite collaboration avec le département de communication de l'OSS

ARTICLE 4 - LIVRABLES

Les produits livrés sont :

- 1- Vidéo principale en animation 2D en version Fr et An avec sous-titrage d'une durée de 3' au format : MP4, MOV, AVI, SWF, WEBM, HTML5 (formats valables pour toutes les vidéos livrées)
- 2- Déclinaison de la vidéo principale en une vidéo plus courte de 1'30''
- 3- Bande annonce de 30''
- 4- 3 bandes son An et FR

Le prestataire livrera au commanditaire en plus des produits cités ci-dessus :

- Le retro planning de la mise en œuvre de la mission ;
- Le scénario ;
- Les séquenciers ;
- Les story-boards ;
- Le texte de voix off et la traduction (anglais) ;
- L'ensemble des fichiers source.

Le prestataire prendra en compte la charte graphique de l'OSS /AFD

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET PROFIL REQUIS DU PRESTATAIRE

Le prestataire doit être une agence de communication ou une société de production audiovisuelle ayant une expérience avérée dans la communication et la réalisation de spots promotionnels et présentant les garanties nécessaires pour la bonne exécution de la mission.

Les prestataires en état de faillite ou de liquidation ne sont pas autorisés à soumissionner.

Le prestataire doit avoir :

- Une expérience significative de 5 ans ou plus :
 - Dans la production de films d'animation 2D ;
 - Dans l'écriture scénaristique ;
 - Dans la conception graphique ;
- Une expérience de 5 ans dans l'animation est requise pour le chef de file
- Une excellente maîtrise du français et de l'anglais et de bonnes capacités rédactionnelles dans les deux langues ;
- Une sensibilité aux questions environnementales en Afrique est souhaitée ;
- Les ressources humaines et le matériel nécessaire à l'accomplissement de la mission ;
- Au moins deux productions similaires réalisées durant les 5 dernières années.

ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITE

Le prestataire doit respecter l'obligation de secret professionnel.

Tous les documents et/ou informations relatifs à cette consultation sont confidentiels. A ce titre, ils sont protégés par le secret professionnel et ne sauraient être divulgués à d'autres clients du soumissionnaire, ni même utilisés par le soumissionnaire à ses fins propres.

ARTICLE 7 - COMPOSITION DES DOSSIERS

Le prestataire est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et une offre financière.

I- Le dossier administratif

- Le présent cahier des charges paraphé sur toutes les pages, signé à la dernière page avec la mention lu et approuvé et portant le cachet du prestataire
- Un extrait récent du registre national d'entreprise datant de moins de trois mois
- La fiche de référencement du prestataire (selon le modèle ci-joint en annexe1)
- La déclaration d'intégrité (selon le modèle ci-joint en annexe 2)
- Le CV détaillé et signé du réalisateur qui conduira la mission.

II- Le dossier technique

- Une note méthodologique (3 pages maximum) détaillant l'approche proposée par le(a) prestataire pour la réalisation de la vidéo, ainsi qu'un calendrier de réalisation, incluant les différentes étapes de la réalisation : écriture du scénario, conception graphique, rédaction de la voix off, animation, etc...
- Les références du prestataire dans le domaine de la production audiovisuelle, justifiées par des copies des attestations de bonne exécution, indiquant la date de réalisation des prestations ;

III- L'offre financière

Les prix doivent être libellés en Dinars Tunisiens Hors TVA.

L'OSS, en sa qualité d'organisation à caractère international, est exonéré des TVA en Tunisie.

L'offre financière doit être signée et paraphée avec le cachet du (de la) prestataire à l'appui.

ARTICLE 8 - MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

Le dernier délai de dépôt des dossiers de candidature est fixé au **21 avril 2022** à minuit (heure de Tunis), à l'adresse de courriel suivante : **procurement@oss.org.tn** et avec la mention suivante, en objet : « **Consultation : Film d'animation 2D- OSS [AO/OSS/COMM_3Vidéos2D/06042022-6]** ».

ARTICLE 9 - DUREE DE LA MISSION ET CALENDRIER DE PAIEMENTS

La mission commencera dès la date de la remise de l'ordre de service du SE/OSS à l'agence de production et expirera une fois que les services décrits dans l'article 3 du présent cahier des charges auront été achevés, et les livrables cités dans l'article 4 auront été fournis par le prestataire et revus et validés par l'OSS et l'AFD et ce au plus tard **le 30 mai 2022**, sauf résiliation anticipée conformément aux termes du contrat.

L'échelonnement du paiement des prestations sera comme suit :

Première phase de la mission 40%

Livrables : Le retro planning de la mise en œuvre de la mission ;

Pour l'animation 2D et la bande d'annonce : le scénario, le séquencier, le story-board, le texte de voix off avec la traduction (anglais) et l'enregistrement de la voix off (deux versions : anglais, français).

Deuxième phase de la mission 60%

Livrables : Les 2 vidéos finales (validées) en animation 2D la première d'une durée de 3mn et la deuxième de 1mn30 chacune en deux versions sous titrées, deux bandes son destinées aux radios en deux langues chacune et l'ensemble des fichiers source.

ARTICLE 10 - METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres est assurée, conformément à la procédure suivante :

Critères	Points	Pondération en %
A. Offre technique		70%
A.1. Sous-critère 1 : Approche méthodologique en adéquation avec les résultats attendus de la mission	50	
A.1.1. Compréhension des besoins	20	
A.1.2. Approche générale	20	
A.1.3. Plan de travail et répartition du travail par phase	10	
A.2. Sous-critère 2 : Expertise du prestataire	40	
A2.1. Nombre d'années d'expérience conformément à l'article 6	10	
A2.2. Pertinence des vidéos partagées par rapport aux nouvelles tendances de l'animation 2D	30	
A.3. Sous-critère 3 : Présentation du dossier	10	
B. Offre financière		30%
Total	100	

Lu, vérifié et accepté

Le.....

Le soumissionnaire

(Nom, Prénom, Qualité, Cachet et signature)

ANNEXE N°1

[C/OSS/COMM/220118-]

Recrutement d'une agence/société de production audiovisuelle pour la réalisation de vidéos sur les écosystèmes en Afrique

Fiche de référencement

Coordonnées de l'entreprise		
Raison sociale :		
Forme juridique :	N° matricule fiscale :	
N° Identifiant Fiscal :	Date d'inscription au registre du commerce :	
Date d'immatriculation :	Date d'inscription au registre du commerce :	
Lieu d'immatriculation :		
Nom, Prénom et nationalité du représentant légal :	Fonction :	E-mail :
Nom, Prénom et nationalité de la personne de contact :	Fonction :	E-mail :
Adresse légale dans le pays d'activité :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Téléphone :	Fax :	
Nombre d'années d'expérience de l'entreprise :		
Nombre d'années d'expérience en réalisation d'animation :		

Merci de retourner ce document dument complète et signe par le représentant légal.

Fait à, le

Signature et cachet

ANNEXE N° 2

Recrutement d'une agence/société de production audiovisuelle pour la réalisation de vidéos sur les écosystèmes en Afrique

DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

« Nous déclarons et nous nous engageons..... à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ait commis ou ne commette une quelconque pratique interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution de la mission qui concerne « le recrutement d'une agence de production audiovisuelle pour la réalisation d'une vidéo pour le trentième anniversaire de l'OSS », et à vous informer au cas où une telle pratique interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure et si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, pour un délit quelconque impliquant une pratique interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une pratique interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de pratique interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons /commettra aucune pratique interdite en rapport avec le marché [donner les détails si nécessaire].

Au cas où le marché nous serait attribué, nous accordons au promoteur, à l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et aux auditeurs ainsi qu'à toute autorité ou organe compétent selon la législation, le droit d'inspecter nos dossiers et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits documents durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché.

À l'effet de la présente déclaration, les pratiques interdites recouvrent :

- Les actes de corruption – le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, quelque chose de valeur dans le but d'influencer indûment les actes d'une autre partie ;
- Les manœuvres frauduleuses– tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, par lesquels on trompe ou cherche à tromper un tiers, intentionnellement ou par négligence, afin d'obtenir un avantage indu, financier ou autre, ou de se soustraire à une obligation ;
- Les actes de coercition– le fait de porter atteinte ou préjudice, directement ou indirectement, à toute partie ou à ses biens dans le but d'influencer indûment ses actions ;
- Les actes de collusion– tout arrangement conclu entre deux ou plusieurs parties en vue de réaliser un objectif indu, y compris en influençant indûment les actions d'une autre partie ;
- Les pratiques d'obstruction– **i)** tout acte visant à détruire, falsifier, altérer ou dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête, et/ou à menacer, harceler ou intimider une quelconque partie pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant l'enquête ou de poursuivre l'enquête ; **ii)** tout acte visant à entraver concrètement l'exercice des droits contractuels ou d'accès à l'information or des droits que tout organisme bancaire, réglementaire ou d'examen ou tout autre organe équivalent.
- Les actes de blanchiment d'argent, dont la définition est exposée dans la politique de l'OSS en matière de lutte contre la fraude ;
- Les actes de financement du terrorisme, dont la définition est exposée dans la Politique de l'OSS en matière de lutte contre la fraude.

..... le

Le prestataire

(Nom et prénom, qualité du signataire,

Signature, date et cachet)